****

**REGLEMENT CONCERNANT l’UTILISATION DES VEHICULES GEODE**

Gestionnaire et référent technique du parc : Sylvain Morvan

**Conditions générales**

• Les deux véhicules constituant le parc automobile GEODE (Ford Ranger 4x4 pick-up (5p) et Berlingo 4x4 (5p)) sont la propriété du CNRS.

• Ils ne pourrons pas être utilisés à des fins d’enseignement sauf dans le cadre de stages de terrain avec des étudiants stagiaires embauchés par GEODE.

• L’utilisation des véhicules est strictement réservée aux seuls personnels titulaires permanents (C,EC, ITA) et non permanents (Doctorants allocataires, post doctorants, CDD) membres de l’unité.

Stagiaires, étudiants et membres invités ne sont pas autorisés à utiliser ces véhicules.

• Le laboratoire GEODE prend à sa charge l’assurance, le premier plein de carburant et l'entretien des véhicules

• Les frais de réparation seront à la charge de l’utilisateur en cas de négligence avérée ou de non respect des règles d’utilisation (prise du véhicule sans déclaration ou autorisation préalable par exemple).

• En cas d’infraction au code de la route, les frais d’amendes et le retrait de points seront à la charge de l’utilisateur déclaré (signataire du bon de prise en charge) lors de l’infraction.

• Les frais de carburants et de péages restent strictement à la charge de l’utilisateur. Frais qui seront ensuite remboursés avec pièces justificatives (tickets de péage, factures de carburant ou de réparations le cas échéant) dans le cadre du remboursement de leurs frais de missions.

• L’utilisation du pick-up 4x4 ne sera acceptée qu’avec une formation initiale à l’utilisation de ce type de véhicule.

**Utilisation, réservation et prise en charge des véhicules**

• L’utilisation des véhicules se fera sur la base d’une réservation préalable avec un délai suffisant (10 jours avant la prise du véhicule) soumise à validation, sauf cas exceptionnels négociés avec la direction du labo et le gestionnaire des véhicules : ceci afin que les utilisateurs potentiels aient le temps d’organiser ou de modifier leurs calendriers de mission en cas de non disponibilité.

• La durée d’utilisation ne devra pas excéder 5 jours consécutifs sauf cas exceptionnel soumis à négociation : ceci afin d’éviter que les véhicules ne soient pas bloqués pendant plus d’une semaine, pénalisant ainsi les autres utilisateurs potentiels.

• La prise  d’un véhicule (dont le réservoir sera plein) et la remise des papiers et des clés du garage et du véhicule sera précédée de la signature d’un formulaire de décharge auprès du gestionnaire du parc. Le formulaire de décharge précisera le kilométrage de départ et de retour, la destination, l’objet du déplacement, le projet associé (si tel est le cas) et le nom des passagers éventuels. Un carnet de bord sera mis à disposition de l’emprunteur dans lequel seront consigné les dates d’utilisation et le kilométrage réalisée.

 • Le retour du véhicule  sera accompagné d’une remise des clés et des papiers ainsi que d’un contre-signature du formulaire de décharge où sera mentionné le Km effectué et le signalement obligatoire de tout problème éventuel.

• Le véhicule sera remis avec le plein effectué et dans l'état de propreté constaté lors de la prise en charge

• Les véhicules seront non fumeurs.

Le non respect de ces règles d’utilisation entrainera une suspension immédiate et définitive de l’accès aux véhicules.

Je soussigné ………………………………………déclare avoir pris connaissance et accepter les règles d’utilisation ci-dessus.

Le ……………….à …………………

Signature